



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées - Orientales
**COMMUNE D'AMELIE-LES-BAINS-
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°59/2024**

Convocation en
date du :
12/07/2024

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
15
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..VU

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier)

Séance du 19 juillet 2024 à 14h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean – Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOYANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire.

Mme Christiane GASTAL, M. Jordi AUVERGNE, M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO, Mme Simone BERIO, Mme Christiane GASTAL, Mme Elisabeth MATHIEU (Est partie à 15 heures), M. François ANDRE, Conseillers Municipaux.

Procurations :

M. Jacques–Hervé BONET a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, M. Richard COLL a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. Alexandre REYNAL a donné procuration à M. François ANDRE.

Absent(s) : M. Gildas GILLARD, Mme Christine SITJA, Martine BONASTRE.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS

OBJET DE LA DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire expose :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les principaux mouvements budgétaires de la section de fonctionnement sont relatifs aux modalités de financement de l'Agence d'Attractivité qui lors de l'élaboration du budget faisaient l'objet de discussions avec les services de la DGFIP et du contrôle de légalité.

In fine le financement dont il s'agit ne se fera ni sous forme de cotisation ni sous forme de subvention, mais par prélèvement sur les attributions de compensation de la ville.

Des petits ajustements ont été nécessaires pour les dotations aux amortissements, des écritures d'ordre et des créances irrécouvrables.

RECETTES		
	Augmentations	Diminutions
Opération d'ordre entre sections	3 020,00 €	
Reprise sur amortissement	1,00 €	
Attributions de compensations		280 000,00 €
Total	3 021,00 €	280 000,00 €
		276 979,00 €

DEPENSES		
	Augmentations	Diminutions
Cotisations		150 000,00 €
Dotations aux amortissements	5 702,00 €	
Créances éteintes	1 217,00 €	
Subventions		133 898,00 €
Total	6 919,00 €	283 898,00 €
		276 979,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour ce qui est de la section d'investissement, le principal mouvement porte sur une écriture d'ordre correspondant à l'affectation de frais d'études n'ayant pas été suivies de travaux sur des compte d'immobilisations amortissables. Viennent ensuite les inscriptions de subventions qui nous ont été notifiées et qui nous ont permis d'abonder les comptes d'opérations concernées.

- Voierie : 10 177,00 €
- DETR Maison de Santé : 20 499,00 €
- Département Maison de Santé : 23 300,00 €
- Agence de l'eau vanne canal Seguin : 25 934,00 €
- Fonds Vert Falaise : 58 969,00 €

Enfin quelques petits ajustements entre opérations ont dû être réalisés.

RECETTES		
	Augmentations	Diminutions
Produits de cessions d'immobilisations	3 500,00 €	
Amortissement études	3 632,00 €	
Amortissement voirie	770,00 €	
Amortissement mat. transport	1 300,00 €	
Frais d'études (opération d'ordre au sein de la section)	449 500,00 €	
Subventions	140 879,00 €	
Total	599 581,00 €	

DEPENSES		
	Augmentations	Diminutions
Opération d'ordre entre sections	3 020,00 €	
Reprise sur amortissement	1,00 €	
Autres réseaux (opération d'ordre au sein de la section)	449 280,00 €	
Autres réseaux (opération d'ordre au sein de la section)	220,00 €	
Action économique	10 000,00 €	
Ecole F. Ferrer		5 000,00 €
Cimetière	12 000,00 €	
Centre Municipal de Santé	55 000,00 €	
Voies diverses	10 000,00 €	
Salut des bau		3 000,00 €
Réseaux	37 000,00 €	
Véhicules	1 200,00 €	
Mobilier	2 000,00 €	
Sécurité Civile	2 860,00 €	
Autres immobilisations	4 000,00 €	
Mat. Services tech.		1 200,00 €
Lavoirs communaux		16 000,00 €
Parking de Gaulle		8 000,00 €
Pôle escalade	16 200,00 €	
Gymnase	30 000,00 €	
Total	632 781,00 €	33 200,00 €
		599 581,00 €

59/2024

Envoyé en préfecture le 29/07/2024

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le 30/07/2024

ID : 066-216600031-20240719-D59_2024-DE

N° 139

Berger
Levrault

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 18 voix POUR / 2 voix CONTRE / 0 ABSTENTION(S)

des membres présents et représentés

APPROUVE la décision modificative n° 1

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous actes ou documents y afférant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

